



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA VOIX DE L'ENFANT

Pantin, le 07 octobre 2020

UNE MÈRE DEVANT LA COUR D'ASSISES DE NANCY POUR L'ASSASSINAT DE SES DEUX FILLETES

Le 9 octobre prochain se tiendra, devant la Cour d'assises de Meurthe-et-Moselle à Nancy, le premier jour du procès d'une mère accusée d'avoir assassiné ses deux fillettes âgées de 1 et 3 ans.

Le dimanche 1er janvier 2017, un équipage de Police secours était dépêché pour se rendre dans un appartement des faubourgs de Nancy à la suite d'un appel d'une jeune femme de 24 ans. Au bout du fil, la mère des deux fillettes, mortes par asphyxie.

En se constituant partie civile, La Voix De L'Enfant souhaite éclaircir un point qui aurait peut-être pu prévenir le double infanticide au lendemain d'un réveillon.

Des rencontres avaient en effet eu lieu entre la jeune mère et une assistante sociale. Cette dernière avait préconisé un suivi en centre médico-psychologique au regard de la crainte d'une répercussion négative des conflits parentaux sur le psychisme des enfants.

Aussi, La Voix De l'Enfant s'interroge sur le suivi de cette jeune femme, décrite comme profondément jalouse et menaçante par son entourage et la suite donnée aux préconisations de l'assistante sociale.

La Voix De L'Enfant sera représentée par Maître Frédérique LEMAIRE-VUITTON, avocate au barreau de Nancy.

CONTACTS

Martine Brousse, Présidente de La Voix De l'Enfant : 06.22.80.82.82

Service Juridique : 01.56.96.03.05